

ANNEXE IV
(Article 12)

DÉSIGNATION
Certificat de désignation

Établissement(s):

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Collège de désignation :

Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Je, soussigné, président du processus de désignation, déclare qu'en date du 13 octobre 2022 le candidat suivant a été désigné pour agir comme membre du conseil d'administration du ou des établissements mentionnés ci-dessus :

Marie-Ève Quévillon

- un seul candidat a soumis sa candidature ou a présenté une candidature valide;
- plus d'un candidat a soumis sa candidature et le candidat désigné a obtenu le plus grand nombre de votes;
- compte tenu d'une égalité de votes, le candidat a été désigné par suite d'un tirage au sort tenu le _____.

Pour les membres désignés par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire ou du comité des usagers de l'établissement administrés par un seul conseil d'administration en application de l'article 146 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (chapitre O-7.2) notamment par l'abolition des agences régionales :

Suite au tirage au sort :

- ce membre siègera au conseil d'administration pour les premiers 6 mois;
- ce membre ne siègera pas au conseil d'administration pour les premiers 6 mois.

Signé à Rouyn-Noranda, ce 13 octobre 2022



Signature

VIRGINIE FERREIRA

Nom du président du processus de désignation